

Revalorisation salariale des AESH

Les AESH ne peuvent pas être les oubliés des revalorisations salariales programmées dans l'Éducation nationale à partir de mai 2021. Par conséquent, le SNALC vient d'écrire au ministre afin qu'il réunisse au plus vite le Comité consultatif AESH pour que des mesures de revalorisation des rémunérations des AESH soient enfin présentées aux organisations syndicales. [[Accéder au courrier au ministre](#)].

Novembre 2020

